

SYNDICAT NATIONAL CFTC Finances Publiques Section du Pas de Calais



Pouvoir s'opposer, Toujours proposer!

Comité Technique Local du 19 novembre 2012

Le Comité Technique Local s'est tenu dans les locaux de l'immeuble Brassart le 19 novembre 2012. Commencé à 14 h 00, il s'est terminé à 19 h 3. La Présidence était assurée par M. Alain SAISON, Directeur Départemental des Finances Publiques de notre département. Le secrétariat a été pris en charge par Mme Isabelle THOMAS, et le secrétariat - adjoint par le syndicat CGT Finances Publiques 62 en la personne de M. Patrice Stawski.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

SNUI Solidaires F O DGFiP 62 C G T Finances Publiques C F T C DGFiP 62

L'ordre du jour du Comité Technique Local est le suivant :

Mise en place du SIP de Lens Sud et de l'accueil dédié du site de Lens

Spécialisation du poste comptable Calais Centre Hospitalier

Transfert de la mission contentieux du contrôle fiscal à la Division des Affaires Juridiques et Contentieuses

Présentation de la Démarche Stratégique

Bilan d'activité de la Mission Maîtrise des Risques depuis sa création

Questions diverses

Compte rendu de vos représentant(e)s CFTC DGFiP 62 au C T L

Gabriel GAILLARD Martine HENNEQUIN Anne-Laure WAGUET

R. F. Boulogne sur Mer (E. M. R. 62) D. D. Fi. P. (comptabilité) S. I. P. de Calais



Syndicat National CFTC DGFiP, section du Pas de Calais Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62) 16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 (Secrétariat R F) http://062.cftc-tresor.fr

CFTC : le syndicat constructif

Mise en place du SIP de Lens Sud et de l'accueil dédié du site de Lens

CFTC DGFIP 62 avait prévenu et prévient encore que l'accueil sur le site de Lens n'est pas du tout adapté.... Le site de Lens, sans l'arrivée du SIP de Lens -Sud bat déjà des records d'affluence en matière d'accueil primaire, secondaire et de caisse !!!

La mise en place de l'accueil avec Lens Sud, ce sont tous les contribuables d'avion et Liévin qui vont venir sur Lens, et donc, un flux de plus en plus énorme les jours d'échéances. La direction doit prendre acte que l'état d'esprit actuel et la motivation qui règnent chez les collègues qui composent l'accueil primaire, secondaire et caisse est au plus bas. L'arrivée de Lens Sud ne fera qu'aggraver le phénomène de lassitude de nos collègues de travail.

La direction nous indique que trois réunions ont été organisées au Centre Des Finances Publiques de Lens avec tous les acteurs locaux concernés par cette opération (responsables du CDI de Lens Sud, du SIP de Lens Nord, des Trésoreries d'Avion, de Liévin et de Lens Municipale, des agents affectés aux services précités, y compris des agents d'accueil et les responsables des Divisions de la fiscalité des particuliers, RH et Stratégie). Certes, les réunions ont eu lieu, la direction s'est donc, selon son habitude donnée bonne conscience, et comme d'habitude, elle n'a strictement rien écouté... C'est devenu une tradition dans le Pas de Calais.

<u>Les emplois</u>: Les emplois transférés des trésoreries de Liévin et d'Avion sont offerts, selon les principes édictés par les services centraux aux agents de ces deux postes exerçant dans la sphère du recouvrement.

Par ailleurs, aucun agent n'est obligé de quitter sa commune d'affectation actuelle du fait de la création d'un SIP. Pour la trésorerie de Liévin, les deux contrôleurs affectés sur le secteur recouvrement, ont confirmé leur accord pour rejoindre le futur SIP de Lens Sud. Pour la trésorerie d'Avion, l'agente chargée du recouvrement des produits fiscaux et ses deux collègues, ne souhaitent pas rejoindre le SIP de Lens Sud. Il est donc prévu, en attendant le mouvement du 1er avril 2013, de faire appel à l'Equipe Mobile de Renfort (EMR).

CFTC DGFiP 62 a largement évoqué l'énormité de l'accueil du site de Lens, avec par exemple, plus de 800 personnes reçues le 14 novembre. La direction n'a absolument pas réagi, comme si elle n'avait rien entendu !!! Interrogée sur l'avenir des postes de Liévin et Avion, elle a affirmé que cette opération n'aurait aucun impact sur leur avenir. Notion capitale dont CFTC DGFiP 62 saura se souvenir. A noter que le protocole concernant ce futur S I P n'est pas terminé et qu'en conséquence logique, la direction n'a pas pu nous le fournir. Alors, comment débattre de la création d'un S I P sans ce document capital. C'est, comme souvent dans notre département, mettre la charrue avant les bœufs!

CFTC DGFiP 62 a bien évidemment voté contre

Spécialisation du poste comptable Calais Centre Hospitalier

Concernant cette regrettable affaire, CFTC DGFiP 62 a clairement défini ce qu'elle en pensait dans sa déclaration liminaire. Voici quelques éléments d'informations.

<u>Caractéristiques des postes restructurés</u>: La trésorerie de Calais CH et Banlieue a basculé sous l'application HELIOS le 4 septembre 2009. Actuellement, l'organisation interne adoptée par le comptable repose sur une gestion financière des collectivités en portefeuille. La spécialisation au 1er janvier 2013 de la trésorerie de Calais Centre Hospitalier et Banlieue sur le secteur hospitalier entraînera de facto le transfert de la gestion des treize collectivités de la banlieue de Calais à la trésorerie de Calais Municipale, spécialisée dans la gestion financière des collectivités locales par pôle d'activité (recette, dépense, comptabilité). Au terme de l'opération décrite supra, la trésorerie de Calais Centre Hospitalier gérera 5 collectivités : le budget principal de l'hôpital de Calais ainsi que les 4 budgets annexes rattachés. La trésorerie de Calais Municipale et Banlieue sera en charge de la gestion de 79 collectivités locales.

Syndicat National CFTC DGFiP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 (Secrétariat R F)
http://062.cftc-tresor.fr
CFTC: le syndicat constructif - 2 -

<u>Les emplois</u>: Suite à l'élargissement du périmètre géographique des communes gérées par la future trésorerie de Calais Municipale et Banlieue, cinq emplois (3 B et 2 C) seront transférés de la Trésorerie de Calais Centre Hospitalier et Banlieue vers la Trésorerie de Calais Municipale. Pour ce qui concerne la gestion des ressources humaines, <u>le principe est le suivant</u>: les agents qui assurent aujourd'hui la gestion des collectivités locales suivent leurs missions et se trouvent, de facto, transférés à la Trésorerie de Calais Municipale.

Le déménagement est prévu dans la première quinzaine de janvier 2013.

CFTC DGFiP 62 a bien évidemment voté contre

<u>Transfert de la mission contentieux du contrôle fiscal à la Division des Affaires Juridiques et</u> Contentieuses

La direction nous déclare que la lettre de mission du Directeur en date du 2 mai 2012 relative à l'audit sur la gestion de la Division des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) demandait notamment à l'auditeur d'analyser le bien fondé de la scission organisationnelle entre le contentieux du Contrôle Fiscal Externe (CFE), traité par la division du Contrôle Fiscal, et le contentieux hors CFE traité par la division AJC.

Le dispositif actuel résulte d'un aménagement, en mai 2002, au sein des deux divisions (CF et AJC) afin de renforcer et de fluidifier l'ensemble de la chaîne du contrôle fiscal.

Les modalités particulières de l'organisation de la mission contentieuse au sein de la DDFiP du Pas-de-Calais en font, en effet, une exception au niveau des directions du groupe 1, ce qui se traduit par un suivi des affaires de manière conjointe, par les deux responsables de division, chacun pour les dossiers relevant de sa compétence.

Selon la direction, Le regroupement de la mission contentieuse au sein de la même division permettrait ainsi :

- le recentrage de la division du Contrôle Fiscal sur un soutien plus important au réseau
- le développement d'une animation et d'une expertise technique dans le domaine de la fiscalité patrimoniale

la mise en œuvre d'une stratégie globale de contrôle interne des affaires contentieuses et gracieuses. Il résulte de ces éléments un transfert nécessaire de deux cadres A de la division CF vers la division des Affaires Juridiques et du Contentieux.

L'ensemble de ces éléments a été présenté aux agents. Le contour des futures organisations résultant de ce regroupement a été évoqué afin que chaque rédacteur puisse se déterminer en toute connaissance de cause, étant précisé que les choix se feront, dans un premier temps, sur la base du volontariat. Les collègues concernés ont jusqu'au jeudi 22 novembre pour se positionner. **Délai bien trop court !!**

CFTC DGFiP 62 s'insurge totalement contre ce comportement directionnel qui décide sans tenir compte de l'opinion des agents. CFTC DGFiP 62, CGT DGFiP 62 et SNUI DGFiP 62 ont envoyé une lettre au directeur dans laquelle elles font part de leur insatisfaction et de leur mécontentement grandissant à n'être bien souvent qu'informés et non consultés.

CFTC DGFiP 62 a bien évidemment voté contre

Présentation de la Démarche Stratégique

La « démarche stratégique » consiste en une réflexion menée dans le réseau sur l'avenir de notre administration, maintenant que la fusion (Pour CFTC DGFiP 62, il est incohérent de parler de fusion. En effet, les ex-services de la DGCP ont été absorbés, et non pas fusionnés) a été menée à son terme. La direction se pose des questions qu'il y a bien longtemps qu'elle aurait du se poser... Où va t'on ? Quels doivent être les périmètres et la signification de la DGFIP dans la sphère publique de demain ?

Dans le cadre de la participation du réseau à la réflexion stratégique, la Direction a proposé à l'Equipe Démarche Stratégique (EDS) de travailler sur 3 thèmes :

La qualité de service L'avenir du fonctionnement des SIE L'innovation sociale.

Les ateliers sont composés de représentants du réseau et de la direction. Leur nombre a été volontairement limité (8 à 10 participants) <u>pour faciliter les échanges</u>- A noter que les groupes sont formés de plusieurs cadres A+, de cadres A, et un cadre B – ceci afin de réellement faciliter les échanges...

Ces ateliers tiennent leur première réunion dans la semaine du 12 au 16 novembre. Deux autres réunions auront lieu sur les deux semaines suivantes. Un premier document retraçant les analyses et propositions doit être adressé à l'EDS au plus tard pour le 7 décembre.

Ce concept reste très flou. Nous nous demandons si ces groupes n'ont pas vocation a encore torpiller nos mission et trouver des méthodes pour faire toujours plus avec moins de personnels...

Les Organisations Syndicales présentent lors de CTL n'ont jamais entendu parler de cette démarche stratégique, même si les Organisations Syndicales nationales auraient dû être mis au courant dans le mois d'octobre. Le choix de la composition des groupes est très mystérieux : aucun appel de candidature n'a été fait : peut être fallait il répondre à un « profil » ?

Encore un bel exemple de dialogue social !!! Bravo, continuons, ne changeons rien.

Bilan d'activité de la Mission Maîtrise des Risques depuis sa création

La direction nous informe que la Mission Maîtrise des Risques (2MR) est composée d'un AGFiP, d'un inspecteur principal, d'un contrôleur principal et de trois inspecteurs composant la Cellule Qualité Comptable (CQC).

Son rôle consiste à permettre aux services et à l'encadrement de mettre en œuvre des outils et un savoir-faire sécurisant l'exercice des métiers par la maîtrise des processus de travail et des risques principaux qui y sont associés.

La 2MR est donc un service transversal tant par son positionnement que par ses travaux, dont l'action est caractérisée par la responsabilité du pilotage du plan départemental de contrôle interne et du suivi de la qualité comptable. Cette action se complète par une mission documentaire importante ainsi qu'un rôle d'alerte et d'observateur des services.

Pour l'année 2012, le Comité Départemental de Maîtrise des Risques a validé le Plan Départemental de Contrôle Interne comprenant 239 actions pour le Pôle de Gestion Fiscale, 8 pour le Pôle Pilotage et Ressources, 529 pour le contrôle des activités Compta-Etat, Domaine et services financiers, ainsi que 410 thèmes pour le Secteur Public Local

Par ailleurs, la Cellule Qualité Comptable effectue des contrôles de corroboration sur les actions de contrôle interne relevant de la comptabilité de l'Etat, de la gestion des Dépôts de Fonds du Trésor ou des Domaines. Acteur essentiel dans la démarche de qualité et de sincérité des comptes de l'Etat, cette cellule apporte également un soutien technique - en amont - aux services de direction pour leurs contrôles de supervision. Elle a joué en 2012 un rôle important dans l'accompagnement et le soutien aux services dans le cadre de la bascule CHORUS, notamment pour l'élaboration des états de restitution, pour la détection et la correction des anomalies, ainsi que pour l'élaboration de l'arrêté intermédiaire et des balances de clôture.

CFTC DGFiP 62 reconnaît qu'il existe un énorme travail à accomplir sur nos applications, tous pôles confondus. Donc, si la Mission Maîtrise des Risques peut apporter quelques solutions aux innombrables problèmes et soucis causés par les applications à nos collègues de travail, nous saluons là son travail et sa volonté d'apporter un mieux dans la gestion de nos applications professionnelles.